



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

MERCREDI 15 MAI 2024 À 19H00 – SALLE BELLE EPOQUE, LAS, LEYSIN

Présidence : M. Philippe Pasche
Procès-verbal : Mme Zorica Vukojevic

ORDRE DU JOUR :

1. Salutations, liste des présences
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 2022
3. Présentation du rapport de gestion 2023
4. Présentation des comptes au 31 décembre 2023
5. Rapport de l'organe de contrôle
6. Décharge du Comité Directeur et approbation des comptes
 - Rapport de gestion 2023
 - Comptes 2023
7. Désignation de l'organe de contrôle
8. Démissions et élection du Comité Directeur
9. Cotisations 2024
10. Divers et propositions individuelles

EN PREAMBULE

La soirée débute par un mini film promotionnel mettant en valeur un métier existant dans la région. D'autres petits films sur la même thématique seront présentés durant la soirée.

M. Pasche salue les personnes présentes et les remercie de leur présence qui démontre l'attachement à l'ATALC et à notre région et donne connaissance d'un mot de bienvenue de la Présidente du Conseil communal de Leysin, Mme F. Schuler, absente ce soir.

Il adresse ses remerciements sincères à M. M.-F. Ott pour nous recevoir dans les magnifiques locaux de son école. C'est un véritable privilège de pouvoir siéger dans un lieu symbolique de l'histoire contemporaine de Leysin. C'est un excellent exemple de la capacité d'adaptation, d'innovation et de résilience de nos régions de montagne. Il donne la parole à M. Ott pour une présentation des lieux et de la Leysin American School in Switzerland.

M. Pasche présente ensuite son mot d'introduction que nous retranscrivons en entier ci-dessous :

« Pour 2023 et 2024, nous nous sommes assignés comme objectif de stabiliser et formaliser le fonctionnement et la gouvernance de l'ATALC. Cet objectif structurel se complète par deux axes de développement prioritaires. D'une part, rendre l'ATALC plus agile et efficiente face aux attentes et besoins des communes fondatrices et des partenaires touristiques ; d'autre part, anticiper et participer aux évolutions nécessaires dans l'organisation touristique territoriale. Permettez-moi d'en déduire 3 messages.

Premièrement. Le développement touristique régional doit être directement profitable aux résidents, entreprises et acteurs locaux, cela tant économiquement, socialement que culturellement. C'est un préalable essentiel pour un tourisme authentique et durable, animé par des prestataires engagés, ancrés dans le territoire dont ils sont les ambassadeurs.

Deuxièmement. Le tourisme quatre saisons n'est pas juste un concept à la mode, ce n'est pas non plus une machination visant à évincer les activités hivernales traditionnelles. Bien au contraire, c'est une nécessité pour assurer l'existence pérenne et qualitative de nos communautés locales, plus encore dans les régions décentralisées et de montagne. Une destination dont le cœur touristique bat toute l'année est attractive pour ses résidents principaux ; elle peut diversifier son tissu économique, s'affranchir d'une trop forte dépendance à des formes de tourisme monothématique et renforcer sa cohésion sociale. Bien plus que de « tourisme 4 saisons », nous devrions en fait parler de tourisme multi-activités ; nous devons non seulement étendre nos offres touristiques sur les fameuses 4 saisons, mais plus encore diversifier et enrichir nos offres au sein même des diverses saisons, et répondre ainsi aussi aux attentes des résidents locaux.

Troisièmement. Vous connaissez certainement l'adage : « quand le tourisme va bien c'est grâce aux acteurs touristiques, quand il va mal c'est à cause de l'office du tourisme ». Une politique touristique n'est qu'une face d'une stratégie de développement communal ou régional ; elle ne peut donc pas répondre à toutes les attentes, aussi légitimes soient-elles, qui coexistent dans une région. C'est bien la cohérence des diverses politiques publiques qui crée une base solide pour un développement harmonieux. Les théories en matière de gouvernance et d'organisation touristique sont légion et en perpétuelle évolution. Il n'y a ni solution unique, ni même de recettes patentées. Ce dont je suis par contre convaincu, c'est que le tourisme est à la fois une affaire de proximité, soit là où les prestations sont délivrées et consommées, et de distance, soit là où se trouvent nos clients. Une gouvernance touristique doit en tenir compte ; agir localement et acquiescer au lointain. De manière, très volontairement simpliste, je le confesse, il est inutile d'empiler les niveaux et structures d'organisation et de gouvernance.

Je souhaite conclure ces propos introductifs par des remerciements sincères et marqués à Vous Toutes et Tous ici présents. Le succès du tourisme dans une région, c'est une mécanique fine comme une belle pièce d'horlogerie très complexe. Chacune et chacun est indispensable. Que vous soyez membres de l'ATALC, que vous soyez acteurs et partenaires touristiques, que vous soyez représentants des autorités communales, régionales ou cantonales, que vous soyez collaboratrices et collaborateurs de l'ATALC, que vous soyez membres du comité directeur. Juste MERCI. »

Le Président passe à la partie statutaire et déclare l'Assemblée générale ordinaire de l'Association Touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses ouverte.

1. SALUTATIONS, LISTE DES PRESENCES

M. Pasche reprend la parole et informe que l'Assemblée générale ordinaire a été convoquée selon les statuts, par une convocation individuelle à tous les membres, datée du 22 avril 2024, soit dans les délais (art. 13). Quant au rapport de gestion avec les comptes ainsi que le procès-verbal de l'AG 2023, ceux-ci étaient disponibles sur notre site Internet, ou pouvaient être demandés directement à nos bureaux. Le rapport de gestion a également été distribué à l'entrée de la salle.

Sur la base des listes de présence :

- Les trois communes membres constituantes sont représentées. Par ailleurs, 23 membres sont présents ou représentés (sur 115 membres au total)
- Les statuts ne fixent pas de quorum
- Des cartes de vote ont été distribuées, une couleur pour les communes et une autre pour les membres ayant droit de vote, afin de faciliter les procédures de votation
- 12 invités qui partagent cette soirée avec nous

Plusieurs membres et invités se sont excusés, mais ne seront pas cités.

Il rappelle que selon les statuts (art. 17) :

- Les décisions ordinaires sont prises à la double majorité des voix des membres constituants et de celles des autres membres
- Sauf demande d'un quart des membres présents, les votes ont lieu à main levée

Toujours selon les statuts, deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de MM. C.-A. Reichenbach et V. Mottier que nous remercions d'assumer cette fonction. Mme Zorica Vukojevic fonctionnera comme secrétaire au procès-verbal et nous la remercions également. L'Assemblée peut dès lors délibérer valablement.

L'ordre du jour présenté, n'ayant pas suscité de commentaires ou modifications, est **accepté à l'unanimité** par l'Assemblée.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

Le procès-verbal de la dernière assemblée était disponible en ligne. La lecture de celui-ci n'est pas souhaitée et l'Assemblée **l'approuve à l'unanimité** des personnes présentes. Son auteure est remerciée.

3. PRESENTATION DU RAPPORT DE GESTION 2023

La parole est donnée à M. Belogi, Directeur de l'Association, pour la présentation du rapport de gestion.

Présentation & chiffres clés selon l'OFS

Depuis quelques années, les collaboratrices et collaborateurs de l'ATALC vivent des années ponctuées de changements et évoluent dans un contexte de travail requérant agilité et adaptation. Nous tenons à relever, avec toute notre reconnaissance, leur flexibilité, engagement et esprit d'innovation. Nous comptons 18 personnes pour 15.6 EPT.

Au niveau des nuitées, selon les chiffres de l'OFS, nous remarquons que le marché suisse représente très largement la majorité des nuitées dans nos destinations devant la Belgique qui a profité de la réouverture de l'hôtel Fabiola, de la France, de l'Allemagne et du Royaume Uni. A noter que la Suisse a profité d'une augmentation du marché américain, mais qui ne s'est pas reflété chez nous. En croisant avec les données Swisscom et nos réseaux sociaux, nous pouvons identifier qu'au sein du marché suisse, les cantons les plus représentés sont Vaud, Genève, Fribourg et Berne.

Nous avons eu un bon taux d'occupation des chambres qui se monte à 68.5% avec un équilibre qui est en train de s'opérer entre l'hiver et l'été. La durée moyenne est de 2.7 jours. Cette moyenne est supérieure à la moyenne vaudoise de 1.93 jours. Ceci peut s'expliquer en partie parce que nous profitons d'un tourisme de loisirs qui planifie des séjours plus longs que le tourisme d'affaire fortement représenté dans les grandes villes.

De manière générale, nous avons une augmentation de +17% des nuitées, également due en partie par la réouverture de l'hôtel Fabiola.

Accueil & information

L'information et l'accueil, au cœur de notre mission, guident notre engagement à fournir à notre clientèle les outils nécessaires pour une visite enrichissante. Que ce soit à travers nos supports numériques ou imprimés, nous avons veillé tout au long de l'année à ce qu'ils soient continuellement alimentés et actualisés. Nous avons :

- 1 site web
- 1 centrale de réservation
- 7 brochures thématiques
- 7 réseaux sociaux (3 pages Facebook, 3 pages Instagram, 1 page TikTok)
- 11 plans itinéraires (vélo, randonnées, raquettes, balades) été et hiver compris
- 17 éditions du magazine « Rendez-vous » sur les 3 destinations

La nouveauté de 2023 aura été le format de notre « Rendez-vous » qui se veut plus ergonomique, plus simple et uniforme entre les 3 destinations.

Nos équipes d'accueil réalisent un important travail d'information dans les trois offices du tourisme de notre axe. Les fréquentations suivent la tendance des dernières années selon les périodes de l'année, mais nous remarquons que les contacts liés à nos mandats (billetterie et espace Graffenried à Aigle, la gestion du centre sportif à Leysin et le bureau postal aux Mosses) sont en augmentation et représentent pour Aigle et Leysin la majorité des contacts.

Marketing

Le marketing est un pilier crucial au sein de l'ATALC. Notre démarche englobe la mise en avant des partenaires, des produits des destinations, des offres que nous développons en collaboration avec les acteurs touristiques locaux, ainsi que des animations et événements régionaux.

Pour répondre aux besoins de nos supports digitaux et imprimés, nous avons initié des projets de création de contenu, incluant des photographies et des vidéos, confiés à des professionnels indépendants de la région.

Les résultats de 2023 pour nos campagnes payantes montrent que nous avons accumulé 10.2 millions d'impressions, touché 4.5 millions de personnes et générés 15.4 mille clics sur un lien. La vidéo tournée lors de Bô Noël à Lausanne et publiée sur @leysintourisme a atteint plus de 23 mille vues. Une des publicités de la campagne payante pour Aigle Tourisme, relative à l'offre « Découverte de cave », a touché plus de 2.3 millions de personnes.

Ces dernières années, la destination de Leysin a pu compter sur des talents sportifs atteignant des niveaux nationaux et internationaux dans une multitude de disciplines. En 2023, notre Association s'est à nouveau engagée à soutenir les jeunes espoirs, à Leysin et au-delà avec le Centre Sport Etude Lausanne et en partenariat avec Gestion Sportive Leysin.

Mandatée par la Communauté Interprofessionnelle des Vins du Chablais vaudois (CIVCV), par le Groupement de Promotion des Vins d'Aigle (GPVA) et par l'Association pour le Château d'Aigle et ses musées, notre Association a œuvré à la valorisation du patrimoine culturel et gustatif de la région et a continué d'assurer un soutien administratif auprès de ces entités.

Au niveau de la CIVCV, nous avons participé à la réalisation d'un nouveau site Internet, nouveau logo, campagne « Vignerons de caractère » ainsi qu'à la co-organisation de plusieurs événements comme Divinum et les Caves ouvertes.

Dans le cadre du Château d'Aigle, nous avons mis en place des partenariats avec les médias pour la promotion ainsi que la création des « Nuits Magiques ».

Des afterworks « découverte et dégustation » d'une gamme d'un vigneron tous les derniers jeudis du mois ont été mis en place pour le mandat de GPVA.

Réservations & offres

En été 2023, nous avons conçu trois nouvelles offres : les « Nuits Magiques » sur les 3 destinations dans 3 lieux emblématiques, une expérience guidée alliant patrimoine, saveurs et une touche de magie. Bien que les premières dates aient rencontré un succès modeste, les retours des personnes participantes et des guides furent très positifs. Nous avons profité de cette première édition pour la création de vidéos promotionnelles qui seront diffusées prochainement pour le lancement de l'édition 2024.

Animations & événements

De l'organisation logistique à la communication en passant par la gestion administrative, notre Association a été impliquée au cours d'événements inoubliables tout au long de l'année. Les moments forts témoignent tout aussi bien de l'engagement de notre équipe ainsi que de la diversité des attractions proposées dans nos destinations.

Lors d'événements clés tels que Pâques, la Fête nationale, Halloween, la Saint-Nicolas et Noël, notre Association a mis les bouchées doubles en organisant des ateliers, cortèges, soirées et jeux de piste pour le plus grand plaisir des familles. Vins chauds offerts étaient de mise à Leysin et aux Mosses durant la période hivernale, tandis qu'à Aigle les animations musicales battaient leur plein à « Décembre en Fête ».

Au total, nous avons proposé sur les 3 destinations, 73 animations pour environ 2'700 personnes.

Aucun complément d'information n'est souhaité par l'Assemblée.

4. PRESENTATION DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023

M. Pasche reprend la parole et poursuit avec la présentation des comptes de l'exercice 2023. Avant de se plonger dans les chiffres, il informe que :

- C'est le 14^e exercice complet de l'Association Touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses.
- La validation du budget est de la compétence du Comité Directeur.
- Dans le rapport de gestion 2023, nous avons outre le bilan et le compte d'exploitation, publié des commentaires sur les principales positions afin d'en permettre également une lecture qualitative.
- Le Comité Directeur a approuvé les comptes 2023 dans sa séance du 20 mars 2024.
- Vu les informations détaillées figurant au rapport de gestion, uniquement quelques données clés seront communiquées.

Les comptes 2023 suivent le budget établi et sont équilibrés. Les 3 communes continuent à nous soutenir selon la clé de répartition initiale.

Au niveau des produits :

- *Subventions communales*: en sus des subventions générales versées par les quatre communes, les communes de Leysin (CHF 100'000.-) et d'Ormont-Dessous (CHF 20'000.-) contribuent au marketing touristique ou à des projets spécifiques. Nous profitons de cette occasion pour remercier spécifiquement les trois communes pour leur soutien indéfectible.
- *Cotisations membres*: une lente érosion est à relever depuis quelques années ; le Comité Directeur examine des actions pour y remédier.
- *Promotion et prospection (charges et produits)*: en 2023, les subventions communales dédiées au financement d'Alpes Vaudoises Société Coopérative (AVSC) sont comptabilisées comme charges et recettes hors exploitation ; cela explique, comparativement à 2022, la baisse sensible des montants figurant dans les comptes de promotion et prospection. Par rapport au budget 2023, certains événements ont été annulés, vu les conditions météo, durant l'hiver 22-23.

Au niveau des charges :

- *Charges de personnel*: ces charges sont conformes au budget et comprennent une provision constituée pour les heures supplémentaires et soldes de vacances.
- *Charges d'administration et de gestion*: le dépassement budgétaire est principalement induit par les engagements pris en matière de renouvellement du matériel informatique et des coûts d'une licence non budgétisée.
- *Pertes sur débiteurs*: le « ménage » a été fait dans les débiteurs.
- *Résultat positif* de CHF 647.06.

Du côté du bilan :

- *Actifs de régularisation*: les montants importants concernent des entreprises sans risque.
- *Débiteurs*: un bon suivi et des rappels régulièrement établis ont permis de diminuer significativement le montant de ce poste. Aucun débiteur n'est à risque.
- *Provision pour perte sur débiteurs*: revue à la baisse en regard de la remarque ci-dessus.
- *Passifs de régularisation*: notamment engagements pour renouvellement matériel informatique, comptabilisation des soldes de vacances et d'heures supplémentaires.

Aucun complément d'information n'est souhaité par l'Assemblée.

5. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE

M. Pasche passe la parole à M. Grégoire André, vérificateur et représentant d'Ofico, société fiduciaire. Le rapport complet est publié en page 28 du rapport de gestion.

M. André lit son rapport et informe l'Assemblée que selon leur appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts. Ofico recommande dès lors à l'Assemblée d'approuver les comptes pour l'exercice arrêté au 31.12.2023.

M. Pasche profite pour remercier M. André pour l'assistance et le conseil en cours d'année, notamment vu le changement de responsable comptable en la personne de Mme Cyrielle Roussy, remerciée à son tour pour son travail fiable.

Aucun complément d'information n'est souhaité par l'Assemblée.

6. DECHARGE AU COMITE DE DIRECTION ET APPROBATION DES COMPTES

M. Pasche informe que nos statuts (art. 15) prévoient une situation curieuse, à savoir que l'Assemblée approuve non seulement le rapport de gestion et les comptes de l'exercice mais également le rapport de l'organe de contrôle. L'organe de contrôle étant indépendant, le vote sur son rapport n'a aucune portée légale.

Selon l'art. 17 des statuts, les membres du Comité Directeur ne prennent pas part au vote pour l'approbation du rapport de gestion et des comptes. M. Pasche prie ses collègues de s'abstenir que ce soit à titre personnel, comme membre, ou comme représentant d'un ou d'autres membres.

Le rapport de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 2023 de même que le rapport de vérification de l'organe de contrôle **sont approuvés par l'Assemblée générale et la décharge est donnée au Comité Directeur à l'unanimité.**

7. DESIGNATION DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Il est proposé de poursuivre la collaboration avec OFICO Société fiduciaire SA, Lausanne.

Selon l'art. 27 des statuts, le mandat de l'organe de contrôle est de 5 ans. La pratique de notre Association, depuis sa création, a été une élection annuelle. Nous allons donc poursuivre cette pratique raisonnable.

La proposition d'élection annuelle ainsi que la poursuite de collaboration avec OFICO **sont acceptées à l'unanimité** des membres présents.

8. DEMISSIONS ET ELECTION DU COMITE DIRECTEUR

Nos statuts ne prévoient pas de siège de droit au Comité Directeur (7-15 membres), la pratique cependant veut que les groupes d'intérêts touristiques principaux soient représentés, notamment les écoles de ski.

M. Vincent Ginier, représentant des écoles de ski Leysin-Les Mosses étant démissionnaire du Comité, le Comité directeur propose pour le remplacer, Mme Sandrine Mermod, directrice de l'ESS de Leysin depuis 21 ans, également Vice-Présidente de GSL SA qui dispose d'une expérience confirmée dans l'organisation de grands événements.

Au niveau des élections, l'art. 18 des statuts prévoit les décisions de l'Assemblée à la majorité absolue au premier tour.

La proposition **est approuvée à l'unanimité**.

9. COTISATIONS 2024

Selon l'art. 15 des statuts, l'Assemblée fixe les cotisations et contributions.

Le Comité propose le statut quo au niveau des cotisations. Aucun changement n'est proposé et les tarifs restent les mêmes qu'en 2023.

- Membre commerçant, hôtelier ou restaurateur
CHF 400.- par an
- Membre propriétaire de logement de vacances
CHF 200.- par an à Leysin
CHF 100.- par an à Aigle et aux Mosses
- Membre individuel, en tant qu'individu ou en tant que société à raison sociale individuelle
CHF 200.- par an
- Membre sympathisant
CHF 50.- par an

L'Assemblée **approuve la proposition à l'unanimité**.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Pasche mentionne que les propositions individuelles sont à adresser par écrit 10 jours au moins avant l'AG, selon l'art. 16 des statuts. Aucune proposition ne nous est parvenue dans le délai imparti.

La parole est donnée au Syndic de Leysin, M. Jean-Marc Udriot, lequel rappelle que le tourisme est dans notre région un moteur économique et social essentiel. Il est nécessaire de trouver des solutions pour le tourisme 4 saisons et de s'adapter à l'évolution des desideratas des clients. Ils sont plus sensibles à vivre des expériences et à respecter l'environnement. Le tourisme doit s'adapter à cela. Mais, ça ne peut pas être qu'un seul acteur, par exemple l'ATALC, mais bien l'ensemble des acteurs touristiques qui doit réfléchir à cette diversification et adaptation des produits. La notion de durabilité est très importante, dont l'économie constitue un des trois piliers. L'économie doit fonctionner et tourner afin de préserver la dimension sociale de la durabilité et permettre la réalisation des objectifs environnementaux. La commune de Leysin est très satisfaite du travail fourni par l'opérationnel de l'ATALC et contente de pouvoir subventionner pour près de CHF 1 million le travail effectué. Des efforts constants, soutenus et innovatifs sont nécessaires pour le développement des activités de l'ATALC, tout en étant conscient que les aspects financiers ne sont pas toujours faciles à gérer. Le problème de l'enneigement mécanique est principalement lié à l'incompréhension du projet présenté par TLML. Ce n'est pas uniquement un enjeu pour les remontées mécaniques, mais bien pour l'ensemble des destinations touristiques hivernales ; car il s'agit d'accompagner et de financer la phase de transition vers un tourisme 4 saisons que seule l'économie hivernale peut actuellement et pour les 20-30

prochaines années assumer. Le tourisme a globalement un problème lié aux coûts des infrastructures dans lesquels on doit constamment investir pour maintenir et diversifier les offres. Pour finir, M. Udriot remercie le Président, le Directeur et toute l'équipe de l'ATALC pour l'excellent travail fourni et l'excellente AG.

Mme Eliane Lombardi prend la parole pour remercier les collaboratrices et collaborateurs pour l'excellent travail fourni quant à l'élaboration du rapport de gestion.

Pour clôturer, M. Pasche réitère ses remerciements à la famille Ott pour l'accueil dans la salle Belle Epoque de Leysin American School et pour leur service traiteur qui a concocté l'apéritif servi à l'issue de la soirée.

La date et le lieu de la prochaine Assemblée seront communiqués d'ici cet automne.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h20.

ASSOCIATION TOURISTIQUE AIGLE-LEYSIN-COL DES MOSSES



Philippe Pasche
Président



Zorica Vukojevic
Secrétaire au procès-verbal

Leysin, le 31 mai 2024